

Aliénation d'une propriété communale à M. COURTOIS, 18, rue de Vignier - Complément à la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 novembre 1995, a approuvé la cession d'un bien communal sis 18, rue de Vignier, cadastré section AX n° 27. Ce bien faisait l'objet d'un règlement de copropriété comportant un certain nombre de lots, dont des remises, qui physiquement n'existent plus aujourd'hui. Cependant, ces lots de copropriété étant publiés aux hypothèques, il est nécessaire de les faire apparaître dans la vente à M. COURTOIS.

Il convient donc d'ajouter à la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 1995, les lots 103, 104, 107, 112, 114 et 116, qui seront cédés gratuitement à M. COURTOIS. Les frais d'acte seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette cession,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 17 avril 1997.